

Immeubles de Charmonthey : loyers bas et foyers froids

Le quotidien 24heures relatait le 17 février dernier une situation des plus étonnantes. Alors que le froid hivernal perdurait, les locataires des immeubles de Charmonthey (propriété de la commune) se plaignaient d'un chauffage défaillant. L'article mentionne les dires du Municipal chargé du Service des bâtiments, gérance et énergie qui précise que "le problème perdure depuis l'ancienne législature à l'époque où les gérances étaient externalisées".

Deux immeubles sur trois sont gérés par la Commune et le troisième est une coopérative, société indépendante dans laquelle siège historiquement un Conseiller municipal mais à laquelle aucune gérance privée n'est associée. Concernant les deux premiers immeubles, leur gestion par des gérances privées a été abandonnée au début 2020 au profit de la gérance internalisée. Ces appartements sociaux bénéficient de loyers bas avec des chauffages individuels.

A notre connaissance, ces problèmes d'inconfort hivernal n'ont donc aucun lien avec l'externalisation des régies dès lors que cela fait au moins trois ans que seule la gérance communale en a la responsabilité. Nous nous permettons de corriger cette affirmation, car renseignements pris, des problèmes de construction étaient identifiés auparavant sans pour autant être relatés par la presse.

Au vu de l'importance des problèmes techniques rencontrés dans ces immeubles, nous nous sentons en devoir de nous inquiéter pour la santé de nos locataires ainsi que pour l'écoute et la prise en charge des doléances des locataires par la gérance communale actuelle.

La Municipalité est-elle prête à envisager des mesures pour répondre aux questions suivantes :

- Quelles mesures précises en faveur de nos locataires ont-elles été prises depuis la publication de l'article ? Des mesures d'isolation sont-elles dans les travaux prioritaires ?
- La gérance municipale compte-t-elle revoir la manière avec laquelle elle répond aux locataires en général, car on est en droit de se poser la question d'un retour opportun et profitable de régies privées ?
- L'aide financière citée pour l'hiver 2022-23 représente quel coût total et dans quelle rubrique du budget le montant sera-t-il prélevé ?

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Philippe Herminjard



Photo 24heures Patrick Martin